

le 9-9-51 2ème copie d'après l'original

TEMENT
e la
-Maritime

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

ISSERMENT
fort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

NTON
m

Séance du 30 Juillet 1951 19

ET :
1067

L'an mil neuf cent 51, le 30 du mois
de Juillet, le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Regazzoni, Maire, en session {
ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 24 Juillet 1951.

IBRE
le
municipaux
part au vote :

Etaient présents : MM. Regazzoni, Rocheteau, Chambouley,
Frugnaud, Demecq, Bujard, Dufour, Guillard, Chazeard,
Saugnet, Cornil, Main, Jacquet, Nolle Riboulet?
Représentés : M. Thirion par M. Guillard
M. Péroudeau par M. Chambouley

TE
e, à la porte
e, du compte
séance :

Absents : MM. _____

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. BUJARD, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a _____

M. AUDOUIN Jean, employé de bureau, recruté par
contrat, classé depuis le 1er Juillet 1949, au 1er 6-
chelon de l'emploi, sur la proposition de M. le Maire,
bénéficiera d'un avancement au choix.

En conséquence, il sera classé, à compter du 1er
Juillet 1951 au 2° échelon des employés contractuels
de bureau au traitement brut annuel de 102.000 frs.